

TRAIL DE LA GRIFFE DU DIABLE
DU 12 AVRIL 2020
DISTANCE 16 et 27 KMS

1.5 Bulletin d'inscription :

Date limite d'inscription : 10 avril 2020
16 KMS ou 27 KMS

Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Tee-shirt S M L XL SEXE : M F
Adresse :
Tél : Email :
Licencié(e) : OUI NON Copie de la licence : Club :

Joindre obligatoirement à votre inscription un certificat médical de moins d'un an, certifiant l'aptitude à la course de montagne en COMPETITION pour les non licenciés ou la photocopie de la licence pour les licenciés, accompagné de votre règlement. En l'absence de ces documents l'inscription ne sera pas prise en compte.

Je certifie que les copies fournies sont conformes à l'original.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'une assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Frais d'inscription : **TRAIL Griffes du Diable : 16 KMS 20€ 27 KMS 32€**

Ce prix comprend : ravitaillement, sandwich, boisson, tee-shirt technique.

PAIEMENT : CHEQUE ou ESPECES

Libellez votre chèque à l'ordre de : Association d'athlétisme de Jacky Murat (AAJM)

Remise dossards : La remise des dossards se fera au siège de l'Association Jacky MURAT et l'heure sera communiquée 15 jours avant la course.

Café/Thé : à partir de 5h

Horaires de départ : 7h

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et dégage la responsabilité des organisateurs pour les vols et tout accident susceptible de se produire dans le cadre de cette manifestation sportive. J'accepte que mes noms, prénoms et photos prises lors des courses figurent dans les médias à l'issue des courses.

Signature :

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante avant le 09 avril 2020: **AAJM, 200 rue Maurice Kraft Bourg-Murat 97418 Plaine des Cafres** Renseignements : 0692/82/57/68 0692/11/79/99
0262/44/92/28 Email : murattjacques@orange.fr ou sur le site : www.aajm.re